



# ATELIERS RECREATIFS COMMUNE DE DISTRÉ

## VACANCES DE FEVRIER 2026

**TARIF: 5 € l'après-midi**

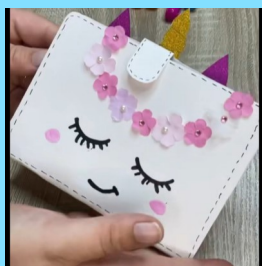
Les ateliers récréatifs, organisés pendant les petites vacances scolaires, à destination des jeunes de notre commune âgés de 6 à 12 ans sont toujours une réussite. Ces ateliers d'animation ont lieu dans la maison verte, située face à l'école. Ils sont encadrés par du personnel qualifié en animation.

Pensez à mettre des vêtements qui ne craignent pas.

ATTENTION: la responsabilité des animatrices ne s'exerce sur vos enfants qu'entre 14h et 17h



**le lundi 16 février**



Atelier artistique:  
**« Pochette en papier »**

**le mardi 17 février**



Atelier cuisine:  
**« Crêpes party »**



**le mercredi 18 février**



Atelier artistique:  
**« Marque page en bois »**

Pour ne pas t'ennuyer,  
voici ce que  
nous te proposons,  
n'hésite pas  
et viens nous rejoindre

**le jeudi 19 février**



Atelier artistique:  
**« Bracelet brésilien »**

Si votre enfant, âgé entre 6 et 12 ans, est intéressé par un ou plusieurs de ces ateliers, il doit s'inscrire auprès du secrétariat de la Mairie (au 02.41.50.28.50), en précisant le jour de l'atelier choisi. (nombre de places limité). Les enfants scolarisés à l'école des Vignes de Distré et non domiciliés sur la Commune peuvent participer à ces ateliers mais dans la limite des places disponibles (contactez la Mairie).



**PENSEZ A PRENDRE  
UN SAC POUR  
REMPORTER VOS  
OEUVRES.**

La participation financière de **5 €** par enfant et par après-midi devra être réglée auprès du secrétariat de la mairie, à l'inscription ou impérativement avant la 1<sup>ère</sup> séance.

Cette somme ne sera pas remboursée en cas d'absence puisque les fournitures auront été achetées d'avance, en fonction du nombre d'enfants inscrits. Une fiche d'inscription par famille devra être complétée par l'adulte responsable de l'enfant et déposée en Mairie avant la séance. (Ces fiches sont disponibles en Mairie.) Les familles ayant déjà renseigné ces fiches l'an dernier n'auront pas à le faire à nouveau, elles devront juste signaler aux animatrices les modifications éventuelles.

(Vous pouvez consulter ce programme sur notre site internet [www.mairie-distre.fr](http://www.mairie-distre.fr)  
Rubrique Vivre à Distré - Enseignement/Jeunesse - Ateliers récréatifs )